

1003 / A.H.

13 / 11 / 1936

Objet :
Peaux .



Transmis copie à Messieurs les Administrateurs
Territoriaux du Ruanda, pour information et exécution
stricte .

Le Résident du Ruanda
M. Simon
[Signature]

N° 3225/172/K.I.

---K---K---K---
COPIE .

Usumbura, le 20 octobre 1936

Objet :
Préparation des peaux .

REÇU LE
18 NOV. 1936
Class. A.E. N° _____

Monsieur le Résident ,

Subsidiirement à mon transmise N°2552/138

K.I. du 13 août dernier , j'ai le regret de devoir porter à votre
connaissance qu'aucune amélioration n'a été constatée dans le con-
ditionnement des peaux , sauf pour le territoire d'Usumbura où la
situation est devenue bonne , pour celui de Shungugu , où elle est
devenue assez bonne et pour celui de Ngosi où se révèle une légère
amélioration .

Vous voudrez bien manifester mon très vif
satisfaction à tous les administrateurs des territoires autres
que ceux précités et leur notifier que leurs cotés seront notable-
ment réduites si la situation ne change pas et cela sans préjudice
d'autre mesure éventuellement à prendre à leur égard .

Vous leur ferez savoir qu'il faut absolu-
ment que les peaux présentées soient de qualité " loyale et marchan-
-de " c'est - à - dire non adultérées .

A cette fin , vous leur prescrirez d'exiger
de tous les indigènes qu'ils présentent , préalablement à toute vente
toutes les peaux à l'Autorité Territoriale . Toutes les peaux mal
conditionnées, mal dépouillées et chargées de boue, de graisse, de
sang, de boue de vache devront être momentanément écartées du com-
merce et soumises à un complément de préparation . Les têtes et les
queues devront être coupées . Les peaux doivent être présentées
bien sèches .

Monsieur le Résident du Ruanda à Kigali .

Il vous appartiendra ainsi qu'au personnel territorial de
ordonner d'user de votre influence, de votre autorité sur les chefs
sous-chefs et indigènes pour leur faire comprendre, par tous les
moyens en votre pouvoir, l'intérêt résultant d'un bon conditionne-
ment des peaux et ainsi les mener à ne mettre sur les marchés que
des produits irréprochables.

Je ne puis admettre qu'une propagande soutenue et intelli-
te doublée d'une surveillance énergique et serrée ne donne pas des
résultats positifs.

Copie de la présente sera adressée par vos soins au person-
nel sous vos ordres que la chose concerne. D'autre part, vous vou-
drez me signaler les fonctionnaires et agents dont l'activité en la
matière laisserait à désirer.

Je tiendrai personnellement la main à l'exécution des pré-
sentes instructions. J'espère que je n'aurai plus à les rappeler
à votre attention.

Le Gouverneur, Jungers

signé :

Jungers

P.S. Vous les fonctionnaires et agents du Service agricole et vétérin-
naire remercie, par ce même courrier, ordre de joindre leurs ef-
forts à ceux du personnel territorial pour arriver au résultat à
obtenir.

DETERMINATION DU PIED EN SE BASANT SUR LE PERIMETRE THORACIQUE.

P.	124	-	195	Kgs.	P.	163	-	302	Kgs.
P.	125	"	195	"	P.	164	"	308	"
P.	126	"	197	"	P.	165	"	314	"
P.	127	"	199	"	P.	166	"	320	"
P.	128	"	198	"	P.	167	"	325	"
P.	129	"	199	"	P.	168	"	331	"
P.	130	"	198	"	P.	169	"	337	"
P.	131	"	196	"	P.	170	"	343	"
P.	132	"	190	"	P.	171	"	349	"
P.	133	"	164	"	P.	172	"	355	"
P.	134	"	160	"	P.	173	"	361	"
P.	135	"	172	"	P.	174	"	368	"
P.	136	"	175	"	P.	175	"	375	"
P.	137	"	179	"	P.	176	"	381	"
P.	138	"	183	"	P.	177	"	387	"
P.	139	"	187	"	P.	178	"	394	"
P.	140	"	191	"	P.	179	"	401	"
P.	141	"	195	"	P.	180	"	408	"
P.	142	"	199	"	P.	181	"	415	"
P.	143	"	203	"	P.	182	"	422	"
P.	144	"	208	"	P.	183	"	429	"
P.	145	"	213	"	P.	184	"	436	"
P.	146	"	218	"	P.	185	"	443	"
P.	147	"	222	"	P.	186	"	450	"
P.	148	"	227	"	P.	187	"	457	"
P.	149	"	231	"	P.	188	"	464	"
P.	150	"	235	"	P.	189	"	472	"
P.	151	"	240	"	P.	190	"	480	"
P.	152	"	245	"	P.	191	"	487	"
P.	153	"	250	"	P.	192	"	495	"
P.	154	"	255	"	P.	193	"	503	"
P.	155	"	260	"	P.	194	"	511	"
P.	156	"	265	"	P.	195	"	519	"
P.	157	"	270	"	P.	196	"	527	"
P.	158	"	275	"	P.	197	"	535	"
P.	159	"	281	"	P.	198	"	543	"
P.	160	"	286	"	P.	199	"	551	"
P.	161	"	291	"	P.	200	"	560	"
P.	162	"	297	"					

Dr. DELIBEREAU
Nyagatare.